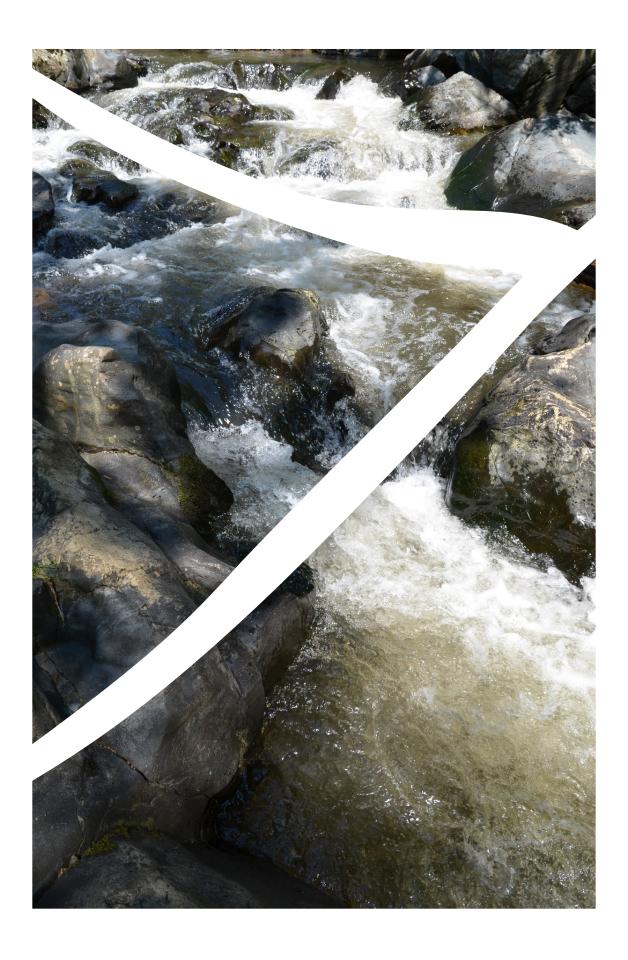
Rapport d'activités 2021







Le mot de la Présidente

Début mai 2022 : l'été n'a pas encore débuté et pourtant le mot «sécheresse» est déjà au cœur des conversations...

L'augmentation des tensions sur la ressource en eau n'est plus une prophétie... pour autant le changement des comportements individuels et collectifs n'est pas acquis! Même si l'opinion a tendance à penser « agriculture » lorsque l'on évoque le manque d'eau, il s'agit bien d'un problème universel; chacun de nous est touché.

Nous devons en tant que citoyens prendre conscience que nos gestes ont leur importance, sans tomber dans le piège du « les autres d'abord! ». La solidarité est le seul moyen d'avancer sur cette thématique, car l'eau est à tous les étages de nos existences: alimentation, hygiène, fleurissement, piscines, … Prenons conscience de notre responsabilité individuelle.

Nous avons tendance à oublier le rôle joué par le couvert végétal dans la gestion de l'eau : infiltration et maintien de l'eau dans le sol, ombrage, autant de processus qui limitent l'évaporation et contribuent à préserver la ressource. Le Syribt, par ses missions de gestion de la ripisylve, plantations, maintien de haies, s'inscrit dans cette logique, mais ne peut agir seul...

L'eau est bien l'affaire de tous!

Catherine LOTTE,

Présidente du Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine

Organisation et fonctionnement

page 5

Bilan 2021

page 15





Le Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine (SYRIBT) est un syndicat mixte qui a été créé le 1er janvier 2006. Il regroupe des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

Son périmètre d'intervention répond à une logique géographique, il concerne l'ensemble du bassin versant Brévenne-Turdine. Un bassin versant se définit par tout l'espace sur lequel chaque goutte d'eau tombée s'achemine, par gravité, jusqu'à un exutoire commun, en l'occurrence la confluence avec l'Azergues à Lozanne. Ce périmètre se délimite donc par des lignes de crête, ou lignes de partage des eaux, ce qui explique que certaines communes ne soient pas entièrement sur le bassin versant Brévenne-Turdine.



Réunion du comité syndical

Le territoire

page 6-7

Les compétences

page 8

L'équipe

page 9

Le fonctionnement

page 10-11

Les partenaires

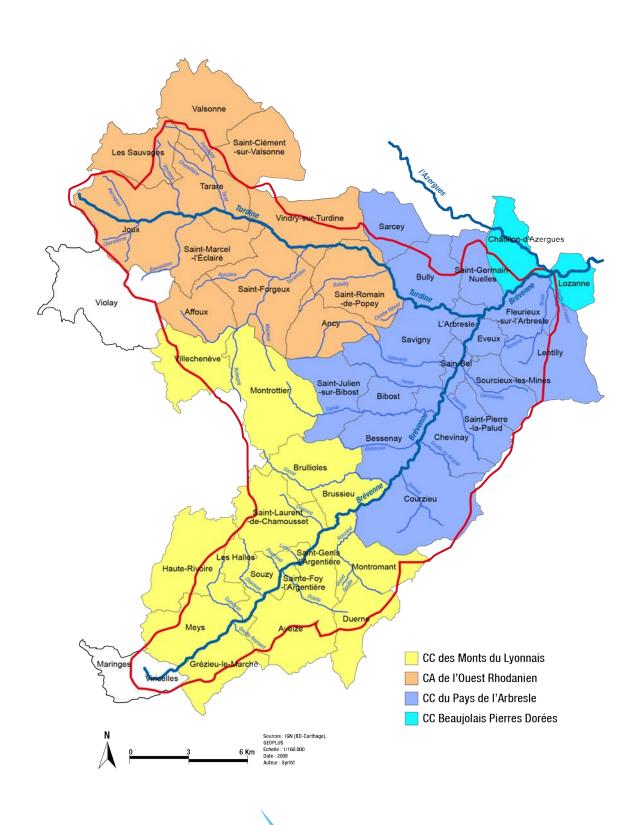
page 12

Les programmes d'action

page 13



Le territoire



Le territoire

Le bassin versant de la Brévenne est situé dans le département du Rhône, en limite avec celui de la Loire. Il s'étend sur 440 km².

Le Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine gère un ensemble de cours d'eau, dont les deux principaux sont la Brévenne et son affluent principal la Turdine. Ces deux cours d'eau sont maillés par de nombreux affluents : le bassin versant Brévenne-Turdine compte environ 160 kilomètres de cours d'eau.

Les cours d'eau gérés par le SYRIBT sont non domaniaux : les berges et le lit appartiennent aux propriétaires riverains.

Le Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine couvre les 43 communes du bassin versant par l'intermédiaire des 4 intercommunalités adhérentes au SYRIBT:

- la C.C. du **Pays de l'Arbresle** (adhérente pour 16 communes),
- la C.A. de **l'Ouest Rhodanien** (adhérente pour 10 communes),
- la C.C. des **Monts du Lyonnais** (adhérente pour 15 communes),
- la C.C. **Beaujolais Pierres Dorées** (adhérente pour 2 communes).

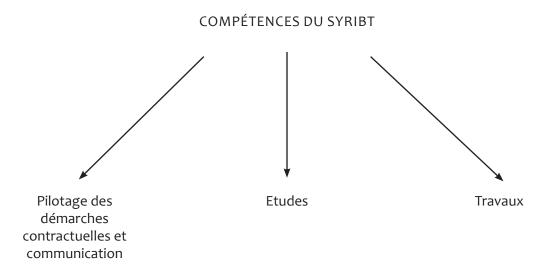
La population des communes du bassin versant s'élève à environ 77 000 habitants. Tarare et l'Arbresle sont les 2 pôles de population du territoire.





Les compétences

Suite à l'évolution de la réglementation, les statuts du SYRIBT ont été modifiés et font apparaître les compétences obligatoires GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) telles que définies dans la loi NOTRE, et des compétences complémentaires à la GEMAPI.



Les compétences du SYRIBT:

- La réalisation d'études à caractère global à l'échelle du bassin versant Brévenne Turdine,
- Les travaux d'aménagement, de restauration et d'entretien des cours d'eau et des milieux aquatiques (zones humides, berges etc...),
- Les études et les travaux visant la gestion du risque inondation,
- L'étude, la programmation, le pilotage opérationnel et le bilan de démarches contractuelles d'aménagement et de gestion globale et concertée de l'eau et des milieux aquatiques du bassin versant,
- La mise en œuvre d'actions d'animation pédagogique,
- La prévision et l'alerte aux crues,
- La lutte contre les pollutions diffuses,
- L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

L'équipe

Le Syndicat de Rivières emploie six agents :

Betty CACHOT

Directrice du SYRIBT tel: 04 37 49 70 86 / 06 08 66 66 06 betty.cachot@syribt.fr

Mickaël BARBE

Technicien de rivière tel: 04 37 49 70 87 / 06 21 60 18 98 mickael.barbe@syribt.fr

Grégory CHAZAL

Technicien de rivière tel: 04 37 49 70 92 / 07 72 28 13 65 gregory.chazal@syribt.fr

Camille GARCIA

Chargée de mission Gestion quantitative tel : 04 37 49 70 89 camille.garcia@syribt.fr

Valérie GENERET

Assistante de direction tel: 04 37 49 70 85 valerie.generet@syribt.fr

Marion RIBON

Chargée de mission Gestion des inondations et Rejets non domestiques tel : 04 37 49 70 88 / 07 64 61 39 90 marion.ribon@syribt.fr







Le fonctionnement exécutif

En écho à la volonté de mettre la solidarité amont-aval au cœur du SYRIBT, il a été décidé de donner un poids égal aux trois communautés de communes principales du bassin versant : le nombre de délégués est déterminé par les statuts du SYRIBT.

Le Bureau

Il reçoit des délégations du Comité Syndical et lui rend compte de ses décisions.

Il prend des décisions relatives :

- aux marchés publics dont le montant est compris entre 90 000 et 150 000 €HT,
- aux demandes de subventions de moins de 15 000€,
- aux acquisitions foncières de moins de 15 000€.

Les 7 membres du Bureau sont issus du Comité Syndical :

Catherine LOTTE,

Présidente du SYRIBT, Maire de Brussieu

Bertrand GONIN,

Vice-président du SYRIBT chargé de la gestion des inondations, Maire d'Eveux

Gilles DUBESSY,

Vice-président chargé de la restauration des milieux aquatiques, Maire de Saint-Forgeux

Guy JOYET,

Vice-président en charge de la gestion quantitative, Maire de St-Romain-de-Popey

Christian GALLET,

Maire de Lozanne

Didier BLANCHARD,

Maire de Grézieu le Marché

Jean-Louis MAHUET,

Conseiller municipal à la mairie de l'Arbresle

Le Président

Il peut recevoir des délégations du Comité Syndical, et peut déléguer des pouvoirs aux Vice-présidents.

Il peut prendre des décisions relatives aux marchés publics dont le montant est inférieur à 90 000 €HT et à la passation des contrats d'assurance.

Le Comité Syndical

Le Comité Syndical peut créer des commissions spécialisées chargées d'étudier et de préparer ses décisions. Ces commissions sont composées de membres titulaires et suppléants du Comité Syndical. La présidence de ces commissions est assurée par les Vice-présidents en charge des dossiers sous la responsabilité du Président.

Le comité syndical est composé de 19 délégués :

- 6 délégués de la CC du Pays de l'Arbresle
- 6 délégués de la CA de l'Ouest Rhodanien
- 6 délégués de la CC des Monts du Lyonnais
- 1 délégué de la CC Beaujolais Pierres Dorées

Le fonctionnement financier

Les ressources du SYRIBT viennent de la participation des 4 structures adhérentes ainsi que de subventions.

Les participations des structures

Concernant la participation financière des structures adhérentes au SYRIBT, il a été décidé d'établir une clé de répartition collant au mieux aux compétences du syndicat. Celleci dépend de deux critères:

- d'une part la population de la communauté de communes concernée par rapport à la population totale du bassin versant
- d'autre part la longueur des cours d'eau de la communauté de communes concernée par rapport à longueur totale des cours d'eau du bassin versant.

Ainsi, chaque structure adhérente participe aux charges de fonctionnement et aux actions du syndicat selon la répartition suivante:

Structure	Pourcentage participation	de
CC Pays de l'Arbresle	47,82 %	
CA Ouest Rhodanien	30,40 %	
CC Monts du Lyonnais	21,05 %	
CC Beaujolais Pierres Dorées	0,73 %	

Les subventions

La plupart des actions engagées par le SYRIBT bénéficient de subventions. Les financeurs des actions du SYRIBT sont l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, le Fonds Européen de développement régional (FEDER), l'Etat, et la Fédération de Pêche. Ces organismes apportent des subventions sur les projets selon des critères d'intervention bien précis.





Les partenaires



La mise en place d'une **gestion solidaire et concertée de l'eau** sur un bassin versant nécessite de réunir tous les acteurs concernés par cette thématique. C'est ainsi que plusieurs partenaires sont régulièrement associés aux travaux du SYRIBT.

Les partenaires institutionnels :

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse; Le Département du Rhône; La Direction Départementale des Territoires; L'Office Français de la Biodiversité; Etc.

Les partenaires locaux :

Les associations locales de pêche, de chasse, de protection de la nature ;

Des syndicats agricoles;

Les syndicats intercommunaux d'eau;

Ftc.

Les partenaires techniques :

La Chambre d'Agriculture du Rhône;
La Fédération Départementale de Pêche;
La Chambre de Commerce et d'Industrie;
Les syndicats chargés de l'élaboration des SCOT;
Etc.

Le SYRIBT constitue donc, outre sa fonction d'instance décisionnelle sur les questions liées à la gestion des rivières, un lieu d'échanges et de concertation pour les différents acteurs concernés par les milieux aquatiques.

Les programmes d'action

Le Contrat de bassin Brévenne Turdine 2020-2022

Le Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine est porteur du contrat de bassin Brévenne Turdine, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Il s'agit d'un outil de gestion durable de l'eau à l'échelle du bassin versant. Un programme d'actions, concerté avec les acteurs locaux et les partenaires institutionnels, répond aux enjeux territoriaux, dans le respect de la réglementation.

Ce contrat comporte notamment des actions de restauration écologique des cours d'eau dont le Syribt est maître d'ouvrage, complétées par quelques opérations d'intérêt piscicole portées par la Fédération de pêche du Rhône, et un volet «assainissement» porté par les EPCI.

Le nouveau contrat de bassin Brévenne Turdine 2020-2022 a été approuvé par l'Agence de l'Eau en date du 12 mars 2020.

Le PGRE Brévenne Turdine

Le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) est un outil pour la préservation de l'équilibre quantitatif entre les prélèvements et la ressource en eau. Il vise à garantir la bonne fonctionnalité des milieux aquatiques en permanence, et à satisfaire les besoins humains en eau, tous usages confondus, au minimum 8 années sur 10.

Il s'appuie sur un diagnostic préalable appelé Etude des Volumes Prélevables. Sur cette base, un programme d'action d'économie et de substitution de la ressource en eau est défini. Ce programme fait l'objet d'une concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire.

L'élaboration du PGRE Brévenne-Turdine est en cours sur la période 2020-2021.

Le PAPI Brévenne Turdine

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) constitue un outil de contractualisation entre l'Etat et les collectivités, dès lors que le risque inondation est récurrent et important sur son territoire, et qu'une logique de bassin versant est mise en œuvre pour y répondre. Il peut se dérouler sur une période de 6 ans maximum.

Le second PAPI Brévenne-Turdine a été officiellement labellisé par le Comité d'Agrément Rhône Méditerranée Corse le 13 mars 2018. Il court jusqu'à fin 2023.

Le programme s'articule autour de 6 grands axes d'actions, visant à agir sur la problématique « inondations » au sens large du terme, parmi lesquels :

- Surveillance, prévision des crues et des inondations,
- Actions de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes,
- Ralentissement des écoulements.





Visite du barrage écrêteur de crues de l'Arbresle-Savigny sur la Turdine Crédit photo : Gilles Peyrichou



Bilan 2021



Les actions

Rétablir un équilibre quantitatif de la ressource en eau

page 16

Réhabiliter, protéger et mettre en valeur les milieux aquatiques

page 17

Mieux gérer les inondations

page 18

Reconquérir une bonne qualité des eaux

page 19

Les réunions

page 20-21

Les marchés

page 22

Le bilan financier

page 23



Les actions

Rétablir un équilibre quantitatif de la ressource en eau

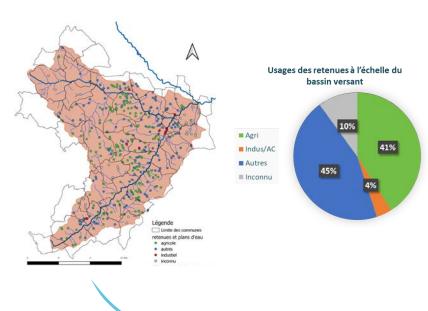


L'élaboration du plan de gestion de la ressource en eau (PGRE)

L'étude pour la détermination des débits d'objectifs d'étiage (DOE) et pour le calcul des volumes prélevables est réalisée en partie en interne au SYRIBT. Une prestation de modélisation hydrologique a été confiée au bureau d'étude ISL Ingénierie au début de l'été 2021. Au préalable, une campagne de jaugeage et de relevé des hauteurs d'eau en situation hydrologique « normale » a été confiée aux bureaux d'étude SETEC HYDRATEC et ARALEP, respectivement.

En parallèle, un inventaire des usages réels des quelques 430 retenues collinaires présentes sur le bassin versant à été conduit. Des entretiens avec les élus de 38 communes visitées ont pu établir que près de la moitié des plans d'eau recensés ont perdu leur usage agricole. Ces rendez-vous ont également été l'occasion de faire une première approche de diagnostic sur les projets communaux du mandat et les opportunités d'action des collectivités, à inscrire dans le futur PGRE. Ces données servent de base pour la concertation.

Les premières réunions, organisées sur la fin de l'année 2021, se sont adressées aux agents et aux élus des services en lien avec la gestion quantitative : transition écologique, assinissement et eaux pluviales, agriculture, développement économique, urbanisme, etc.



Les actions

Réhabiliter, protéger et mettre en valeur les milieux aquatiques et riverains

La restauration de la Turdine au droit des Teintureries de Tarare

Au cours des mois de septembre à novembre 2021, le SYRIBT a réalisé les travaux de dérasement de 2 seuils en travers de la Turdine, au sein du site industriel des « Teintureries de Tarare ». Ces anciens ouvrages de prise d'eau sans usage faisaient obstacles aux continuités écologiques sur la rivière Turdine et limitaient fortement les connexions et brassages génétiques des populations de poissons avec le ruisseau du Boussuivre.

Malgré un été particulièrement pluvieux rendant très complexe les conditions d'intervention dans le lit de la Turdine, les entreprises exécutantes (Groupement Perret/Green style) ont assuré la suppression de ces deux ouvrages et le confortement de l'ensemble des murs de soutènement du site présents en berge.

L'opération, achevée sur le mois de novembre 2021 par la végétalisation des aménagements, fera l'objet d'un suivi piscicole afin de déterminer les impacts locaux des travaux. La résilience des populations de poissons aux perturbations apportée par le brassage génétique sera quant à elle beaucoup plus dure à quantifier.



Les travaux de restauration de la ripisylve sur la Brévenne

Dans les zones de pâture des élevages, on peut trouver du bétail dans un cours d'eau ou une zone humide pour s'abreuver. Cette pratique fait des dommages sur les milieux aquatiques : piétinement du lit et des berges, écrasement de la végétation, azote dans l'eau par les déjections animales, problèmes sanitaires pour le troupeau, etc. L'aménagement des parcelles est alors proposées aux agriculteurs pour supprimer l'accès des animaux au cours d'eau, tout en garantissant un abreuvement constant : mise en défens des berges et installation d'un bac abreuvoir gravitaire, d'une descente aménagée ou d'une passerelle. À l'occasion des chantiers, la ripisylve est également restaurée par replantation de la végétation locale.



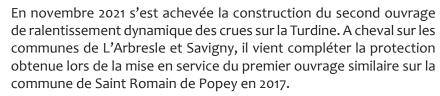
Bilan 2021



Les actions

Mieux gérer les inondations et mieux informer la population sur les risques naturels liés à l'eau

Le chantier du barrage écrêteur de crues de L'Arbresle-Savigny



Ce sont à présent près de 900 000 mètres cubes qui pourront être stockés en amont de l'Arbresle. Jusqu'à la crue trentennale (crue qui a une probabilité sur 30 de se produire chaque année), plus aucun débordement ne sera constaté dans le centre. De plus, 5 à 7 heures seront gagnées dans la gestion de crise, permettant de mettre en sécurité aussi bien les personnes que les biens.

Malgré l'achèvement de ces 2 importants chantiers de construction, les actions de prévention des inondations ne s'arrêtent pas pour autant! Elles passeront à l'avenir par des projets d'augmentation de champs d'expansion des crues mais aussi par beaucoup de sensibilisation, communication et accompagnement des collectivités et habitants dans la gestion du risque.





Les actions

Reconquérir une bonne qualité des eaux de surface, prévenir et réduire les pollutions diffuses

La gestion des pollutions d'origine industrielle et artisanale

Une première année d'état des lieux s'est achevée en 2021 pour les techniciens en charge du suivi de la qualité des rejets des trois EPCI engagés dans l'Opération Collective Brévenne-Turdine (OPC).

Cette OPC, pilotée par le SYRIBT et financée par l'agence de l'eau, s'attache à réduire les micropolluants, à savoir «l'ensemble des rejets toxiques dispersés émis en faibles quantités, le plus souvent de façon généralisée, et sans impact manifeste pris isolément».

Cet état des lieux a permis d'établir la liste des entreprises prioritaires sur le bassin Brévenne Turdine. 740 entreprises ont été fléchées au regard de plusieurs paramètres dont bien entendu les rejets toxiques supposés mais aussi la qualité du milieu récepteur, la conformité du système d'assainissement concerné...

La mission principale pour les années à venir sera d'aller investiguer ces entreprises afin de procéder à leur régularisation (établissement d'Autorisation Spéciale de Déversement (ASD), de Conventions Spéciales de Déversement (CSD), préconisation de mise en conformité...).









Les réunions

Comité syndical

Comité du 25 janvier 2021

- Création d'un emploi non permanent pour le projet « gestion quantitative de la ressource en eau »
- Création d'un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité pour une durée de 3 mois
- Délégation au bureau de la signature des conventions de groupement de commande et des conventions d'ordre foncier
- Débat d'Orientation Budgétaire 2021

Comité du 15 mars 2021

- Approbation du compte administratif 2020
- Approbation du Compte de Gestion 2020
- Affectation du résultat 2020
- Budget primitif 2021
- Lancement du marché de maitrise d'œuvre pour l'opération de restauration morpho-écologique de la Brévenne dans la traversée du hameau de la Giraudière
- Lancementdumarchédemaitrised'œuvre pour l'opération d'aménagement de seuils sur le Torrenchin aval
- Lancement d'une étude d'avant-projet pour la restauration de la continuité écologique sur la Brévenne à Sainte-Foyl'Argentière

Comité du 31 mai 2021

- Mise en place du RIFSEEP
- Mise à jour du tableau des effectifs
- Adoption du rapport d'activités 2020
- Avis sur le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône Méditerranée 2022-2027, sur le Programme de Mesures associé et sur

le projet de Plan de Gestion des Risques d'Inondation 2022-2027

Comité du 28 juin 2021

- Avenant à la mission de Maîtrise d'œuvre pour les travaux de Construction de l'ouvrage de ralentissement dynamique de l'Arbresle-Savigny
- Signature d'une convention financière avec l'entreprise « Teintureries de Tarare » pour les travaux d'aménagement de 2 seuils sur la Turdine

Comité du 27 septembre 2021

- Adhésion aux missions pluriannuelles proposées par le CDG69 dans le cadre d'une convention unique
- Adhésion au dispositif CDG69 de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique
- Admission en non-valeur d'une créance de faible montant

Comité du 29 novembre 2021

- Adoption du protocole d'aménagement du temps de travail
- Fixation des modalités de mise en œuvre du Télétravail
- Demande de reconnaissance du SYRIBT en tant qu'EPAGE
- Ouverture d'une ligne de trésorerie ou contractualisation d'un prêt à court terme

Bilan 2021

Bureau

Bureau du 18 janvier 2021

 Demande d'aide financière pour l'appel à projets «participation citoyenne» auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

Bureau du 22 février 2021

 Demande d'aide financière pour les actions de communication et animations pédagogiques 2021-2022 auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

Bureau du 8 mars 2021

- Demande d'aide financière pour l'étude d'avant-projet pour l'aménagement des seuils à Sainte-Foy-l'Argentière auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
- Demande d'aide financière pour les études et travaux d'aménagement des seuils sur le Torrenchin aval auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et de l'Etat
- Demande d'aide financière pour l'acquisition de terrains en amont des centres bourgs pour la restauration des zones d'expansion des crues auprès de l'Etat

Bureau du 31 mai 2021

- Avis sur le SDAGE Rhône-Méditerranée
- Projet de courrier sur le projet de loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets

Bureau du 15 novembre 2021

 Positionnement sur différents points liés au chantier de construction de l'ORD de

- l'Arbresle/Savigny, et avancement des actions «inondations»
- Positionnement du Bureau sur remblai sur commune de Vindry-sur-Turdine

Bureau du 20 décembre 2021

- Demande d'aide financière à l'Etat et à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour l'animation territoriale 2022
- Demande d'aide financière à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour la communication et l'éducation à l'environnement (année 2022)



Les marchés

N°du marché	Mode de passa- tion	Intitulé	Prestataire(s)	Montant du marché HT
2021-SYRIBT-01	МАРА	Travaux de réaménagement de la Turdine zone chaufferie des Teintureries de Tarare	PERRET/GREEN STYLE	165 241.00 €
2021-SYRIBT-02	МАРА	Maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux de restauration du Torren- chin dans sa traversée de la commune de Vindry- sur-Turdine	Infructueux	0.00€
2021-SYRIBT-03	AC	Mission d'Avant-Projet pour la suppression de 2 ouvrages en travers de la Brévenne dans sa traversée de Sainte-Foy- L'Argentière	Annulé	0.00
2021-SYRIBT-04	МАРА	Mission d'Avant-Projet pour la supression de 2 ouvrages en travers de la Brévenne dans sa traversée de Sainte-Foy-L'Argentière et deux missions de maitrise d'oeuvre pour la réalisatioon de travaux de la Brévenne dans sa traversée de la Giraudière et de des travaux de restauration du Torrenchin dans sa traversée de la commune de Vindry-sur-Turdine	SETEC HYDRATEC	188 700.00

MAPA: Marchés Passés selon la Procédure Adaptée

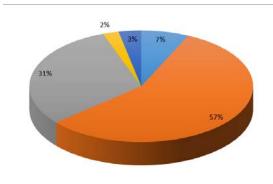
AOO: Appel d'Offres Ouvert

BCC : Marchés à Bons de Commande

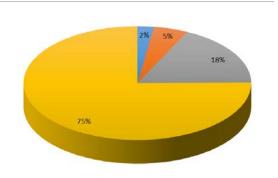
AC: Accord Cadre

Le bilan financier

Dépenses de fonctionnement 2021

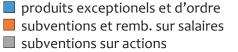


Recettes de fonctionnement 2021



- opération ordre de transfert entre section
- charges à caractère général
- charges de personnel
- charges exceptionnelles et financières
- autres charges de gestion courante

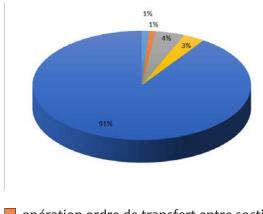
Montant total: 977 366.24 €



participations structures adhérentes

Montant total: 741 810.12 €

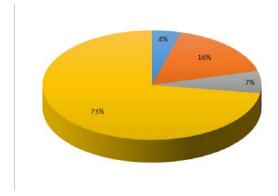
Dépenses d'investissement 2021



- opération ordre de transfert entre section
- prêt prêt
- compte de tiers travaux
- immobilisations corporelles / incorporelles
- immobilisation en cours (travaux)

Montant total: 1 690 865.94 €

Recettes d'investissement 2021



- opération ordre sections
- dotations fonds divers, réserves (fctva)
- subventions actions contrat rivière
- révision et avances sur travaux

Montant total: 1 579 462.27 €



Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine

117, rue Passemard 69210 L'Arbresle

Tél.: 04 37 49 70 85 Site internet: www.syribt.fr







